BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1710

71 – SAÔNE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂLON-SUR-SAÔNE

Ventes et cessions

800 486 185 RCS Chalon-sur-Saône.
CTMD.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 84, Route de Givry, 71100 Saint-Rémy.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION MATHIEU DUCLOS MECANIQUE MAINTENANCE « MDMM » Société par actions simplifiée au capital de 75.000 euros, Ayant son siège social 3 impasse Louis Jacques Thenard, 71100 Chalon-sur-Saône Identifiée au répertoire SIREN sous le n° 880 042 049 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON-SUR-SAONE, Aux termes d'un acte sous seing privé du 30/06/2021, la SOCIETE CTMD et la MATHIEU DUCLOS MECANIQUE MAINTENANCE « MDMM » ont conclu un projet de fusion par absorption (fusion simplifiée) de la société MDMM aux termes duquel : la société MDMM transmettra la totalité de son actif évalué à 1 279 360.35 € contre la prise en charge de la totalité de son passif évalué à 1 172 279.23 €, soit un actif net transmis de 107 081.12 €. Les éléments d'actif et de passif seront transmis par les sociétés pour leur valeur nette comptable. Il n'existe aucun lien capitalistique entre la société Absorbée et la société Absorbante. La SOCIETE HOLDING MD détient 100 % de la société CTMD et 100 % de la SOCIETE MATHIEU DUCLOS MECANIQUE MAINTENANCE « MDMM ». Par conséquent, il ne sera pas procédé à l'échange de parts de la société bénéficiaire contre des parts de la société qui disparaît. La fusion prendra effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 01/01/2021. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société MDMM depuis la date du 01/01/2021 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société CTMD. C'est la fin du délai d'opposition (30 jours) qui court à compter de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales qui marque la réalisation de l'opération. A la date de la réalisation de la fusion, la Société Absorbante succèdera à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation. Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du Code de Commerce, deux exemplaires originaux du projet de fusion-absorption ont été déposés : -au greffe du tribunal de commerce de Chalon sur Saône le 05/07/2021 un (1) pour le compte de la société MATHIEU DUCLOS MECANIQUE MAINTENANCE « MDMM » et un (1) pour le compte de la société MDMM. Les créanciers dont la

créance est antérieure à la date de parution du présent avis peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..

